



Asset  
Management  
France

## HARMONIS PATRIMOINE

### RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2022

▶ **Code ISIN :**

- **Part B :** FR0010444323
- **Part C :** FR0010250134

▶ **Dénomination :** HARMONIS PATRIMOINE

▶ **Forme juridique :** FCP – de droit français

▶ **Compartiments/nourricier :** Non

▶ **Société de gestion :** C-Quadrat Asset Management France  
Société par actions simplifiée  
N° agrément GP 97-124  
14 rue de Bassano 75016 Paris

▶ **Gestionnaire financier par délégation :** Néant

▶ **Autres délégataires :** Prestations comptables : CACEIS FUND ADMINISTRATION

▶ **Durée d'existence prévue :** Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans

▶ **Dépositaire :** CACEIS BANK  
Société anonyme  
1-3 Place Valhubert – 75013 PARIS

▶ **Commissaire aux comptes :** Charles HUNTZIGER  
21 rue Sébastien - 75011 PARIS

▶ **Commercialisateurs :** C-Quadrat Asset Management France  
Société par actions simplifiée  
14, rue de Bassano 75016

▶ **OPCVM investissant dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :**  
jusqu'à 100 % de l'actif net



Asset  
Management  
France

► **Objectif de gestion :** HARMONIS PATRIMOINE est un fonds de fonds multigestionnaire. L'objectif de gestion consiste à surperformer (performance annualisée nette de frais de gestion) l'indicateur de référence, l'EONIA capitalisé, sur un horizon d'investissement de deux ans.

► **Indicateur de référence :** EURO SHORT TERM RATE (€str) Capitalisé.

L'€STR est l'acronyme d'Euro Short-Term Rate ("taux en euro à court terme") et est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé sur une base quotidienne par la BCE : [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)

L'administrateur de cet indice, European Money Markets Institute ("EMMI"), est enregistré auprès de l'AEMF conformément à l'article 34 du règlement sur les indices de référence.

► **Stratégie d'investissement :**

Le portefeuille est essentiellement construit suivant des stratégies directionnelles et d'arbitrage soit par le biais d'OPC, d'actions et d'obligations, soit par le biais de contrats futures ou de trackers.

**La politique d'investissement** est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies d'investissement en fonction de ses anticipations macro-économiques, secondée par des analyses quantitatives financières et économétriques. Ces stratégies s'appuient sur des modèles de prévision et des modèles de risque développés par les sociétés EONOS INVESTMENT TECHNOLOGIES et MOTEUR DE RECHERCHE QUANTITATIVE, sociétés de recherche et d'innovation dont l'objectif est d'appliquer des théories scientifiques et mathématiques au secteur financier en développant des logiciels d'aide à la décision.

L'équipe de gestion prend ses décisions de façon autonome.

Le processus d'investissement repose sur deux types d'allocation :

1) **Une allocation stratégique**, discrétionnaire, qui résulte également de l'évaluation des marchés et de l'anticipation de l'évolution des marchés à moyen / long terme (de quelques mois à quelques années).

L'univers de gestion couvre toutes les classes d'actifs (actions, obligations, devises, indices de matières premières...).

L'allocation stratégique est mise en œuvre en investissant dans des OPC exposés aux classes d'actifs ou zones géographiques choisies.

Le FCP pourra investir de 10% à 100 % de son actif dans d'autres OPCVM de droit français et/ou étrangers relevant de la directive européenne, y compris dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

Les OPC externes seront sélectionnés en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs évalués par les gérants d'ADVENIS INVESTMENT MANAGERS spécialisés dans la sélection de fonds.

Cette allocation stratégique a pour objectif de refléter l'indice de référence sans le répliquer systématiquement.



Le FCP pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100 % de son actif.

- 2) **Une allocation tactique** permet à plus court terme de bénéficier des opportunités d'investissement qui se présentent. En fonction de l'évolution des marchés, le gérant procède à des écarts tactiques (sous ou sur pondération) par rapport à la stratégie du fonds afin d'optimiser la structure du portefeuille. Elle est mise en œuvre essentiellement à partir d'instruments des marchés financiers à terme organisés de taux, d'actions et de change, français et étrangers et d'ETF (trackers) offrant une grande liquidité. Elle combine plusieurs approches, momentum, prime de risque et arbitrage, dont l'horizon d'investissement va de quelques jours à quelques mois. Les décisions d'investissement résultent du traitement automatique de données statistiques ou fondamentales.

D'un point de vue opérationnel, le processus est le suivant :

- le gérant choisit la ou les stratégies qu'il souhaite mettre en œuvre (risk momentum et/ou trend following, etc.),
- il décrit l'univers d'investissement (c'est-à-dire les instruments financiers qu'il souhaite utiliser),
- il décrit le niveau de risque souhaité (c'est-à-dire, la volatilité et/ou la VaR et/ou la tracking error, etc.),
- il précise la fréquence de mise à jour des positions,
- il définit le montant de l'enveloppe, etc.

Sur la base des quantités calculées au moyen du progiciel, et grâce aux paramètres définis par le gérant, ce dernier peut alors décider de passer les ordres pour les quantités correspondantes pour le compte du fonds qu'il gère et au moment qu'il juge opportun.

Ces opérations seront réalisées dans la limite des engagements définie par la méthode probabiliste en VaR absolue. L'engagement du fonds est constitué par le montant le plus élevé entre la capacité d'amplification du fonds et sa perte maximale. L'effet de levier maximum indicatif est de 15, en pondérant les produits de taux par leur sensibilité, l'effet de levier indicatif maximum est de 3.

La somme de l'allocation stratégique et tactique pourra faire varier l'exposition sur la classe d'actif actions de -50 à +50 %. Sur les marchés actions, l'allocation géographique sur les pays émergents pourra atteindre 40 % de l'actif.

Sur les contrats sur indice de contrats à terme de matières premières, les positions seront principalement prises sur les indices liquides (contrats sur indices de contrats à terme de matières premières, pétrole, métaux et matières agricoles). Elles excluent tout type d'intervention susceptible d'induire une livraison en physique. Le fonds ne pourra être exposé à plus de 30 % sur les matières premières.

Le FCP ne détiendra pas d'obligation de type « high yield » (à caractère spéculatif) en direct mais pourra investir jusqu'à 20% de son actif en OPCVM étant eux-mêmes investis en obligations à haut rendement.



Asset  
Management  
France

Le fonds définira une orientation de sa sensibilité au risque de taux à l'intérieur de limites minimum et maximum de [- 10 (min) ; +10 (max)].

► **Durée minimum de placement recommandée** : 2 ans

► **Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

► **Principaux risques encourus sur le FCP** :

- Le risque de perte en capital
- Le risque lié aux arbitrages
- Le risque sur les indices actions
- Le risque de marchés émergents
- Le risque de taux
- Le risque lié au crédit
- Le risque lié aux investissements en High Yield
- Le risque sur les contrats sur indices de contrat à terme de matières premières
- Le risque de change
- Le risque lié à la gestion discrétionnaire
- risque de contrepartie

► **Garantie ou protection** : Néant

► **Profil de risque et de rendement** :

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ————— A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés de taux et dans une moindre mesure aux marchés d'actions.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur sont :

**Risque lié au crédit** : le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.



**Impact des techniques financières IFT** : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPC à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

**Risque de contrepartie** : il s'entend comme le risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés dans le cadre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré dont les prêts et emprunts de titres.

\*\*\*\*\*

► Evènements intervenus au cours de l'exercice :

Le FCP n'a fait l'objet d'aucun changement ou mutation.

► Informations réglementaires :

Commissions de mouvement :

Aucune commission de mouvement n'est prélevée sur le fonds.

Méthode de calcul du ratio du risque global :

Le fonds ayant choisi de mesurer son niveau de risque selon la méthode de la VaR, nous vous communiquons les niveaux de VaR minimum, maximum et moyen atteints au cours de l'exercice :

Période	VaR 20J 99% minimum	VaR 20J 99% maximum	VaR 20J 99% moyen
Du 03 janvier 2022 au 30 décembre 2022	2,91%	8,67%	4,83%

Levier :

Période	Levier minimum	Levier maximum	Levier moyen
Du 03 janvier 2022 au 30 décembre 2022	0,489	1,2905	0,8654

Critères déterminant les cas d'exercice des droits de vote :



Asset  
Management  
France

Compte tenu du mode de gestion du fonds (gestion quantitative), le gérant du fonds n'a pas pris part au vote lors des assemblées générales des valeurs détenues dans le portefeuille.

La politique de vote est consultable par les porteurs et les clients sur son site internet : [www.c-quadrat.com](http://www.c-quadrat.com)

#### **Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires de l'OPCVM :**

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par C-Quadrat Asset Management France. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Deux fois par an, une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés sera effectuée et pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraits de la liste.

Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :

- la qualité de leur recherche (couverture globale ou spécialisée...)
- la pertinence de tarifs en fonction des prestations ;
- la pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...)
- la qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison) ;
- la possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises ;
- la qualité d'exécution des ordres sur le marché.

#### **Commentaire macroéconomique**

L'année 2021 s'est révélée volatile mais se termine avec des performances boursières supérieures à l'année 2022 s'est vue comme l'une des pires années de l'histoire pour les marchés, tant actions qu'obligataires. Après une année 2021 caractérisée par un fort rallye des marchés actions, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février a complètement balayé les espoirs d'un contrôle de l'inflation par de modestes hausses des taux d'intérêts, et a plutôt laissé place à une augmentation fulgurante des prix des matières premières (baril WTI et du baril Brent respectivement +40.49% et +93.71% sur l'année), prix du gaz ainsi que du prix de l'électricité ; à cela il faut ajouter la politique zéro-covid chinoise qui a fortement perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et a contribué à la hausse record de l'inflation. La tant redoutée inflation a dès lors atteint des sommets historiques en Europe et aux Etats-Unis. Face à l'urgence de la situation, les banques centrales ont dû mener des politiques plus restrictives que prévues, portant leurs taux directeurs à des niveaux records (2.5% pour le Banque Centrale Européenne, 3.5% pour la Bank of England et jusqu'à 4.50% pour la Federal Reserve américaine) quitte à faire planer le spectre d'une récession sur l'économie mondiale. Pour preuve, l'OCDE prévoit une croissance du PIB mondial de +3.1% pour 2022 (vs +4.5% en décembre 2021) et de +2.2% en 2023 (vs +2.8% en juin).

Toutes ces mesures cumulées ont finalement provoqué la chute généralisée du marché actions. L'indice Stoxx Europe 600 a ainsi baissé de 10.64%, S&P 500 de 18.13%, le MSCI World Euro de 12.78% sur l'année 2022.



La particularité de cette crise, réside dans le fait qu'elle n'épargna pas les marchés obligataires, traditionnellement connus comme des actifs « refuges » lors des baisses importantes des marchés actions. En effet le marché obligataire est resté très volatil et corrélé aux actions, entrant dans un marché baissier pour la première fois en 70 ans. Les spreads se sont de plus en plus écartés au fur et à mesure que les taux souverains atteignaient des sommets (10 ans allemand 2.57%, 10 ans français 3.11%).

Dans un tel contexte, l'indice des Obligations AAA Américaines (les obligations les mieux notés par les agences de notation) affiche une performance de -18.94% depuis le début de l'année, pénalisé par la remontée rapide des taux d'intérêt. L'Indice des Obligations AAA Européennes affiche quant à lui une performance -14.84% depuis le début de l'année.

D'un point de vue sectoriel, les circonstances économiques et géopolitiques, font des secteurs de l'Energie (+24.4%) et des métaux & mines (+4.3%) les deux seuls secteurs à finir l'année en hausse.

Le secteur de l'immobilier (-40.1%) et de la distribution (-32.6%) ont cependant été pénalisés, du fait de la forte hausse des prix et des importantes hausses des taux des principales banques centrales.

Sur le marché du change, la paire EUR/USD s'est fortement affaiblie face au dollar à la suite de l'invasion Russe en Ukraine, faisant passer la paire de 1.137 à 0.9594 au 27 septembre, son point le plus bas depuis 2002. Depuis ce creux fin septembre, les fortes hausses des taux Européens cumulées à la réouverture de l'économie Chinoise en fin d'année ont permis à l'Euro de se renforcer, se négociant autour de 1.0705 en fin d'année.

### **Performance du fonds :**

Pendant cette période de 12 mois, l'indice du fonds, l'€str capitalisé, affiche une performance négative de -0.02%. La fonds Harmonis Patrimoine affiche une performance négative de 15.19% pénalisée par le bloc des fonds sous-jacents qui ont largement sous-performés leurs indices de référence. Les fonds actions avec un style de gestion prononcé croissance, notamment sur le segment des petites et moyennes entreprises ont été fortement sanctionnés par le marché en 2022. Le fonds Harmonis Patrimoine, couvert en risque actions à 100% , n'a pas été suffisamment protégé aux forts mouvements du marché. La sensibilité du fonds a oscillé entre -1 et 0 sur l'année et n'a pas été pénalisé par la hausse des taux.

### **Principaux Mouvements :**

Par proches stratégiques, les principaux mouvements ont été les suivants :

- **STATIQUE ou FONDS COUVERTS :** le fonds investit en d'autres fonds couverts en risque de marché (via des futures qui répliquent leurs indices de référence). La stratégie d'investissement cherche à capter les alphas des gérants des fonds sous-jacents. Le poids des fonds sous-jacents est resté assez stable sur la période.
- **TACTIQUE :** la poche tactique est une poche qui reflète les convictions du gérant à court ou moyen terme sur les marchés actions et les marchés obligataires mondiaux. Les stratégies sont exprimées via des futures taux et des futures actions. Les principales transactions sur la période:
  - o **Partie obligataire :** plusieurs stratégies sur l'inversion de la courbe des taux via des futures ou options, des paris relatifs sur la partie 10 ans de la courbe allemande et italienne, des stratégies baissières sur le 10 ans japonais, notamment sur le dernier trimestre de l'année 2022.



Asset  
Management  
France

o Partie actions : plusieurs stratégies de couvertures via des options sur les indices européens, notamment le Stoxx 50 et les indices américains, notamment le Nasdaq.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

► **Evènements intervenus au cours de l'exercice :**

Le FCP n'a fait l'objet d'aucun changement ou mutation.

► **Informations réglementaires :**

**Commissions de mouvement :**

Aucune commission de mouvement n'est prélevée sur le fonds.

**Informations supplémentaires relatives à la politique de rémunération :**

La politique de rémunération mise en place au sein de C-Quadrat Asset Management France a vocation à définir les principes de rémunération des collaborateurs de la Société de Gestion, conformément aux dispositions requises par l'annexe II de la Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite directive OPCVM 5 .

Au titre de l'exercice 2021, les rémunérations, fixes et variables, versées par C-Quadrat Asset Management à l'ensemble du personnel identifié, soit 14 collaborateurs, se sont élevées à 882 312 € se décomposant en :

- 880 312 € bruts au titre des rémunérations fixes.
- 2000 € bruts au titre des rémunérations variables.

L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La partie fixe et la partie variable de la rémunération ne sont pas corrélées et en ce sens sont traitées de manière distincte.

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée (étude de marché, avis de conseils en recrutement) et des niveaux internes. La rémunération variable tient compte des pratiques externes et s'inscrit dans les règles prévues par la politique de rémunération.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée.

La société de gestion de portefeuille invoque le principe de proportionnalité prévu au III de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF

Structure de la rémunération des	Montant maximum de rémunération variable du personnel identifié en euros :
----------------------------------	--





Asset  
Management  
France

membres du personnel : - montant de rémunération variable maximum en euros, - pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération fixe.	100 000 € maximum proratisé au temps de présence dans l'entreprise  Pourcentage maximum de rémunération variable du personnel identifié non gérant : Inférieur ou égal à 30 % de la rémunération fixe  L'un ou l'autre de ces seuils seront appliqués ; les gérants de FIA sont traités selon la politique de rémunération AIFM et en dessous du seuil de 100 k€ maximum proratisé au temps de présence dans l'entreprise
---	---

**Critères ESG :**

La société de gestion précise que la politique d'investissement de cet OPCVM ne prend pas en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance ni l'exposition aux risques climatiques suite à la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Cependant, ces objectifs peuvent être pris en compte par les gérants, de manière non formalisée.

Dans le cadre de la réglementation SFDR, le FCP est soumis à l'article 6 de la réglementation. Ainsi, les investissements sous-jacents de ces produits financiers ne prennent pas en compte le critère européen pour des activités économiques respectueuses de l'environnement.

**Information complémentaire :**

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement et de la réutilisation au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

**HARMONIS PATRIMOINE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 30 DECEMBRE 2022**

Société de gestion : C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

**Charles HUNTZIGER**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**21, rue Saint-Sébastien**  
**75011 PARIS**

**Charles HUNTZIGER - Commissaire aux comptes**  
**21, rue Saint-Sébastien**  
**75011 PARIS**

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

**HARMONIS PATRIMOINE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 30 DECEMBRE 2022**

Aux porteurs de parts,

- **Opinion sur les comptes annuels**

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par la société de gestion, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du FCP HARMONIS PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

- Référentiel d'audit

J'ai effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

J'ai réalisé la mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>o</sup> janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### - **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, j'ai déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### - **Vérifications du Rapport de Gestion**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion du fonds et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Les données externes au fonds n'ont pas été vérifiées.

#### - **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité du fonds ou la qualité de la gestion de la société de gestion.

## Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15/03/2023



Le Commissaire aux comptes

# HARMONIS PATRIMOINE

**COMPTES ANNUELS**  
**30/12/2022**

## BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 865 198,96</b>	<b>6 100 350,77</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 732 336,47</b>	<b>5 900 667,02</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 732 336,47	5 900 667,02
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>132 862,49</b>	<b>199 683,75</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	132 862,49	199 683,75
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>325 574,26</b>	<b>173 504,34</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	325 574,26	173 504,34
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>215 665,87</b>	<b>85 163,71</b>
Liquidités	215 665,87	85 163,71
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 406 439,09</b>	<b>6 359 018,82</b>

## BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 842 086,98	6 187 863,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	362 471,49	-162 685,51
Résultat de l'exercice (a,b)	-55 104,20	-81 481,47
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>4 149 454,27</b>	<b>5 943 696,94</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>132 942,95</b>	<b>186 026,82</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	132 942,95	186 026,82
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	132 942,95	186 026,82
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>4 219,07</b>	<b>32 464,22</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 219,07	32 464,22
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>119 822,80</b>	<b>196 830,84</b>
Concours bancaires courants	119 822,80	196 830,84
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 406 439,09</b>	<b>6 359 018,82</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0322	0,00	784 210,00
EURO BOBL 0322	0,00	133 240,00
DJE 600 INDUS 0323	63 580,00	0,00
DJE 600 EUROP 0322	0,00	3 600 100,00
DJE 600 EUROP 0323	2 311 345,00	0,00
MSCI WORLD 10 0323	676 317,64	0,00
EC EURUSD 0323	629 772,78	0,00
Options		
CBOT US TRES NT 5A 01/2022 CALL 123	0,00	4 463,39
CBOT US TRES NT 5A 01/2022 CALL 122	0,00	72 689,47
CBOT US TRES NT 5A 01/2022 CALL 122.5	0,00	17 003,39
CBOT US TRES NT 5A 01/2022 PUT 119	0,00	11 158,47
BTP 10Y 6% 01/2023 CALL 112	55 493,92	0,00
BTP 10Y 6% 01/2023 CALL 115	64 233,12	0,00
BTP 10Y 6% 01/2023 PUT 106.5	136 331,52	0,00
BTP 10Y 6% 01/2023 PUT 109	112 080,24	0,00
EUREX BOBL 01/2022 CALL 134	0,00	253 156,00
EUREX BOBL 01/2022 CALL 133	0,00	411 045,40
DJES BANKS 02/2022 CALL 105	0,00	40 710,83
DJES BANKS 02/2022 CALL 115	0,00	5 960,78
DJ EURO STOXX 50 01/2022 CALL 4350	0,00	154 183,96
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3500	11 799,39	0,00
DJ EURO STOXX 50 02/2022 CALL 4350	0,00	1 086 671,14
DJ EURO STOXX 50 02/2022 CALL 4250	0,00	755 718,54
DJ EURO STOXX 50 02/2022 CALL 4425	0,00	362 223,71
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3200	6 282,53	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	105 420,00	0,00
XEUR FBTP BTP 0322	0,00	294 020,00
XEUR FBTP BTP 0323	108 920,00	0,00
FGBL BUND 10A 0323	132 930,00	0,00
TU CBOT UST 2 0323	192 155,66	0,00
US 10YR NOTE 0322	0,00	229 456,12
US 10YR NOTE 0323	105 220,78	0,00
US TBOND 30 0323	117 445,54	0,00
E-MINI MICRO 0323	103 277,11	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 065,30	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 065,30</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 797,40	7 627,21
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 797,40</b>	<b>7 627,21</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-732,10</b>	<b>-7 627,21</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	59 779,01	85 598,47
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-60 511,11</b>	<b>-93 225,68</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	5 406,91	11 744,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-55 104,20</b>	<b>-81 481,47</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

#### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010250134 - Part HARMONIS PATRIMOINE C : Taux de frais maximum de 1,25% TTC.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du Fonds

#### ***Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :***

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et l'indice de référence défini ci-après, sur l'exercice. Dans tout ce qui suit, on considèrera que, pour 2022, l'exercice débute le 1er janvier 2022 et s'achève le 31 décembre 2022.

Le calcul de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre l'actif du FCP après frais de fonctionnement et de gestion et un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul, en enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions et aux rachats du FCP.

Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence €STR capitalisé (Ticker Bloomberg : OISESTR), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

Si, sur l'exercice considéré (i), sur les cinq dernières années (ii), ou depuis la dernière date de cristallisation (iii) la performance du FCP est inférieure à celle de l'actif de référence, la commission de surperformance est nulle et toute sous-performance par rapport à l'indice de référence devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles.

Il est spécifiquement entendu toutes les périodes de référence sont remises à zéro au 1er janvier 2022. Ainsi, pour chaque catégorie de part concernée, l'actif net de référence des différentes périodes correspond à l'actif net de référence au 31/12/2021.

Si en cours d'exercice, la performance du FCP, est supérieure à celle de l'actif de référence sur les trois périodes de référence retenues, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative.

Les trois périodes de référence retenues sont :

(I) L'exercice comptable considéré, soit une période de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année (le premier exercice courant du 1er janvier au 31 décembre 2022) ;

(II) La période débutant à la date de clôture du 5ème exercice précédent la date de calcul de valeur liquidative ;

(III) La période débutant à la dernière date de clôture comptable ayant fait l'objet d'une cristallisation de la provision au titre de la commission de surperformance, sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans ;

La commission de surperformance sera prélevée lorsque les trois conditions énumérées ci-avant seront réunies : (i) une surperformance sur l'année en cours ET (ii) depuis la clôture du 5ème exercice précédent l'exercice en cours ET (iii) depuis la dernière date de clôture comptable donnant lieu à cristallisation de la provision pour commission de surperformance sous réserve que celle-ci n'excède pas 5 ans.

Il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance n'est pas conditionnée à une obligation de performance positive du FCP. Il est donc possible que le FCP rémunère la Société de Gestion par une commission de surperformance, lorsque celui-ci affiche une surperformance sur les trois périodes de référence retenues, alors même que la valeur liquidative du FCP affiche une performance négative sur l'exercice considéré.

L'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixe avant imputation des provisions des commissions de surperformance. Ces commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative. La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la fin de chaque exercice. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.

Si des rachats sont centralisés en présence d'une provision au titre de la commission de surperformance, la quote-part de la commission provisionnée correspondante aux parts rachetées devient définitivement acquise à la société de gestion.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b><i>Part(s)</i></b>	<b><i>Affectation du résultat net</i></b>	<b><i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i></b>
Parts HARMONIS PATRIMOINE C	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>5 943 696,94</b>	<b>7 365 229,86</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	156 372,85	353 341,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 108 787,26	-1 691 555,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	156 203,47	662 492,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 064 375,14	274 794,39
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-784 804,65	-1 145 986,19
Frais de transactions	-9 985,97	-6 740,08
Différences de change	3 942,30	5 364,53
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 456 777,39	265 477,98
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	122 864,39	1 579 641,78
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 579 641,78	-1 314 163,80
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	245 729,95	-45 496,05
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	106 164,26	-139 565,69
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	139 565,69	94 069,64
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-60 511,11	-93 225,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>4 149 454,27</b>	<b>5 943 696,94</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	3 069 324,56	73,97
Change	629 772,78	15,18
Taux	368 138,80	8,87
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>4 067 236,14</b>	<b>98,02</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	103 277,11	2,49
Taux	762 091,98	18,37
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>865 369,09</b>	<b>20,86</b>



### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 665,87	5,20
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 822,80	2,89
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	368 138,80	8,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	762 091,98	18,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	215 665,87	5,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	119 822,80	2,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 138,80	8,87
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	297 575,66	7,17	0,00	0,00	464 516,32	11,19

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 AUD		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	25 814,01	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	214 189,33	5,16	793,65	0,02	682,89	0,02	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449,68	0,01
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	1 306 090,42	31,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	518 099,09	12,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	112 159,95
	Dépôts de garantie en espèces	213 414,31
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>325 574,26</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	4 219,07
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 219,07</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>321 355,19</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HARMONIS PATRIMOINE C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 059,44	156 372,85
Parts rachetées durant l'exercice	-7 178,19	-1 108 787,26
Solde net des souscriptions/rachats	-6 118,75	-952 414,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 486,86	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HARMONIS PATRIMOINE C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Parts HARMONIS PATRIMOINE C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	59 779,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 636 848,59
	LU1829348363	AIM LUX - AIM EUROPE MULTICAPS EUR B ACC	591 055,66
	LU1906457624	AIM LUX - AIM EUROPE SELECTION I	634 928,05
	LU1829348520	AIM LUX - AIM EUROPE SMALLCAPS EUR C ACC	665 168,94
	FR0000994667	C-QUADRAT GLOBAL EQUITY ESG PART R	190 264,00
	FR0011374073	C-QUADRAT GreenStars ESG Flexible B	555 431,94
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 636 848,59</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-55 104,20	-81 481,47
<b>Total</b>	<b>-55 104,20</b>	<b>-81 481,47</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts HARMONIS PATRIMOINE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-55 104,20	-81 481,47
<b>Total</b>	<b>-55 104,20</b>	<b>-81 481,47</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	362 471,49	-162 685,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>362 471,49</b>	<b>-162 685,51</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Parts HARMONIS PATRIMOINE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	362 471,49	-162 685,51
<b>Total</b>	<b>362 471,49</b>	<b>-162 685,51</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>20 247 790,61</b>	<b>8 885 891,63</b>	<b>7 365 229,86</b>	<b>5 943 696,94</b>	<b>4 149 454,27</b>
<b>Parts HARMONIS PATRIMOINE C en EUR</b>					
Actif net	10 543 411,05	8 885 891,63	7 365 229,86	5 943 696,94	4 149 454,27
Nombre de titres	59 147,18	52 734,32	42 368,92	34 605,61	28 486,86
Valeur liquidative unitaire	178,25	168,50	173,83	171,75	145,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	16,24	-1,19	8,65	-4,70	12,72
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,40	-2,19	-4,01	-2,35	-1,93



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>AUTRICHE</b>				
C-QUADRAT GREENSTARS ESG R VTIA	EUR	4 194	574 661,88	13,85
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>574 661,88</b>	<b>13,85</b>
<b>FRANCE</b>				
C-QUADRAT GLOBAL EQUITY ESG PART R	EUR	6 800	190 264,00	4,59
C-QUADRAT GreenStars ESG Flexible B	EUR	399	555 431,94	13,38
DELUBAC PRICING POWER I	EUR	6	102 642,48	2,47
LUXE & LOW COST LEADERS I EUR	EUR	8	418 183,52	10,08
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 266 521,94</b>	<b>30,52</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AIM LUX - AIM EUROPE MULTICAPS EUR B ACC	EUR	442	591 055,66	14,24
AIM LUX - AIM EUROPE SELECTION I	EUR	6 355	634 928,05	15,31
AIM LUX - AIM EUROPE SMALLCAPS EUR C ACC	EUR	58 068	665 168,94	16,03
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 891 152,65</b>	<b>45,58</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 732 336,47</b>	<b>89,95</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 732 336,47</b>	<b>89,95</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
DJE 600 EUROP 0323	EUR	-109	86 110,00	2,08
DJE 600 INDUS 0323	EUR	2	-1 040,00	-0,03
EC EURUSD 0323	USD	5	2 424,46	0,06
E-MINI MICRO 0323	USD	5	-8 789,41	-0,21
EURO SCHATZ 0323	EUR	1	-1 115,00	-0,03
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-1	5 730,00	0,14
MSCI WORLD 10 0323	USD	-9	33 394,24	0,81
TU CBOT UST 2 0323	USD	1	-87,84	-0,01
US 10YR NOTE 0323	USD	-1	863,79	0,02
US TBOND 30 0323	USD	1	-1 873,98	-0,04
XEUR FBTP BTP 0323	EUR	1	-8 100,00	-0,20
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>107 516,26</b>	<b>2,59</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>107 516,26</b>	<b>2,59</b>
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
BTP 10Y 6% 01/2023 CALL 112	EUR	2	-2 440,00	-0,06
BTP 10Y 6% 01/2023 CALL 115	EUR	-6	3 180,00	0,08
BTP 10Y 6% 01/2023 PUT 106.5	EUR	-4	-920,00	-0,02
BTP 10Y 6% 01/2023 PUT 109	EUR	2	860,00	0,02
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3500	EUR	4	300,00	0,00
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3200	EUR	-2	-380,00	-0,01
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>600,00</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>600,00</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>108 116,26</b>	<b>2,60</b>
<b>Appel de marge</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPEL MARGE CACEIS	USD	-27 675,63	-25 931,72	-0,62
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-82 265	-82 265,00	-1,98
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-108 196,72</b>	<b>-2,60</b>
<b>Créances</b>			<b>325 574,26</b>	<b>7,84</b>
<b>Dettes</b>			<b>-4 219,07</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>95 843,07</b>	<b>2,31</b>
<b>Actif net</b>			<b>4 149 454,27</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts HARMONIS PATRIMOINE C</b>	<b>EUR</b>	<b>28 486,86</b>	<b>145,66</b>
------------------------------------	------------	------------------	---------------